

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0045077.2025.004			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom GAEC BIO KERVELLEC KERVELLEC Isabelle			Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)		
	Adresse KERVELLEC Isabelle, Kernenguy 29680 Roscoff			Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain		
	Pays France Code ISO FR			Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs					
• Production • Préparation						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date 11 décembre 2025 06:29:19 +01 (CET)			Certificat valable du 10/12/2025 au 31/03/2027			
Lieu L'Isle-Jourdain (FR)						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits		
Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Culture fourragère: Luzerne fourragère		Biologique
Céréales et grains: Blé tendre		Biologique
Légumes et légumes préparés: Ail		Biologique
Légumes et légumes préparés: Artichaut		Biologique
Légumes et légumes préparés: Autres légumes		Biologique
Légumes et légumes préparés: Chou		Biologique
Légumes et légumes préparés: Concombre		Biologique
Légumes et légumes préparés: Courge		Biologique
Légumes et légumes préparés: Courgette		Biologique
Légumes et légumes préparés: Haricot		Biologique
Légumes et légumes préparés: Maraichage diversifié		Biologique
Légumes et légumes préparés: Oignon		Biologique
Légumes et légumes préparés: Patate douce		Biologique
Légumes et légumes préparés: Petit pois		Biologique
Légumes et légumes préparés: Pomme de terre		Biologique
Légumes et légumes préparés: Tomate		Biologique
Légumes et légumes préparés: Échalote		Biologique
Légumineuses et légumes secs: Mélange de légumineuses		Biologique
Plantes aromatiques et médicinales: Fenouil		Biologique
Plants et semences: Oignon - Semence		Biologique
Prairies, landes et pâturages: Jachère		Biologique
Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente		Biologique
Prairies, landes et pâturages: Prairie temporaire		Biologique
Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)		Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Préparation	Conditionnement: Légumes et légumes préparés	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
Préparation	Séchage: Légumes et légumes préparés	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
Préparation	Triage: Légumes et légumes préparés	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation

COFRAC

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf>

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :

[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

DÉLIVRÉ